



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

8 mai 2015
Français
Original: Anglais

Douzième Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées

Athènes, Grèce, 25-29 mai 2015

Point 13 de l'ordre du jour : Programme de travail du CAR/ASP pour la période 2016-2017

Projet de Programme de travail pour le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) pour 2016-2017

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note:

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2015 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen
(PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) sous la direction du Secrétariat du PAM.

Introduction :

1- Le Programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 est guidé par le cadre stratégique de la Stratégie à Moyen Terme pour 2016-2021.

2- La Stratégie à Moyen Terme pour 2016-2021 est basé sur des références et processus régionaux et mondiaux pertinents, les mandats du PAM et la Convention de Barcelone, ainsi que les stratégies et plans d'action du PAM existants. Un examen des conclusions et recommandations de l'évaluation externe du Programme stratégique de travail sur six ans 2010-2015 a également été entrepris.

3- Les "thèmes stratégiques" identifiés dans le cadre de la Stratégie à Moyen Terme sont comme suit :

- Pollution provenant de sources situées à terre et en mer;
- Biodiversité et écosystèmes;
- Changement climatique;
- Ressources naturelles;
- Gouvernance;
- Environnement méditerranéen sous revue.

4- Le Programme de travail biennal du CAR/ASP est développé sous le thème de la biodiversité et des écosystèmes, qui a un objectif stratégique, des résultats stratégiques avec leurs principaux produits clés correspondants. Pour chaque produit clé, des propositions d'activités principales et ses moyens de mise en œuvre sont définies.

L'objectif stratégique est de maintenir et renforcer la diversité biologique, de sorte que la qualité et la fréquence des habitats côtiers et marin, et la distribution et l'abondance des espèces côtières et marines soient conformes aux conditions physiographiques, hydrographiques, géographiques et climatiques qui prévalent en Méditerranée.

5-La mission globale au titre du présent thème est de fournir une assistance aux Parties contractantes pour les aider à satisfaire à leurs obligations en vertu des articles 4 et 10 de la Convention de Barcelone et en vertu du "Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée "(Protocole "ASP et diversité biologique"), et à mettre en œuvre le "Programme d'Actions Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique Marine et Côtière en Méditerranée"(PASBIO), adopté par les Parties contractantes en 2003, ainsi que la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD) (Décision IG.19/5).

6- Le programme de travail tient compte un certain nombre de stratégies régionales développées, aux fins de la protection, la préservation et la gestion durable des zones marines et côtières d'une valeur naturelle et Culturelle particulière et des espèces de flore et de faune menacées ou en danger, à savoir :

- Le "Programme régional de travail pour les aires protégées marines et côtières de Méditerranée, y compris en haute mer", et la "Feuille de route – Vers un réseau méditerranéen d'aires marines protégées (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020", qui en émane;
- Huit Plans d'action pour la conservation et/ou la gestion d'espèces et habitats clefs en danger ou menacés en Méditerranée: phoque moine, tortues marines, cétacés, végétation marine, oiseaux marins et côtiers, poissons cartilagineux (chondrichthyens), coralligènes et autres bioconcrétions calcaires, et habitats obscurs;

- Une Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine de Méditerranée;
- Un Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée; et,

6. Le programme de travail basé sur la "Biodiversité et écosystèmes" de la Stratégie à Moyen Terme se concentrera principalement sur les axes suivants:

- Soutenir la mise en œuvre des actions prioritaires nationales et régionales du "**Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée**" (**PAS BIO**) pour la période 2014-2020, ainsi que les Plans d'action nationaux (PAN) liés au PAS BIO. À cet égard, le CAR/ASP, avec le soutien du Secrétariat et des composantes du PNUE/PAM, les autorités nationales, les organisations partenaires et autres organes pertinents continueront d'explorer des options pour assurer un soutien financier approprié pour l'application du PAS BIO aux niveaux national et régional (Décision IG.20/4).
- Faciliter l'application du "**Programme régional de travail pour les aires protégées marines et côtières de Méditerranée, y compris en haute mer**" de 2009, et plus particulièrement la "**Feuille de route – Vers un réseau méditerranéen d'aires marines protégées (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020**", récemment élaborée en collaboration étroite avec des organisations nationales et régionales compétentes, ainsi des ONG et toutes autres parties prenantes pertinentes. Une insistance particulière sera mise sur les processus menant à la création d'aires marines protégées en haute mer par les pays voisins concernés, afin de permettre la gestion des aires situées au-delà des juridictions nationales, principalement grâce à la déclaration des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) comme le prévoit le Protocole "ASP et diversité biologique", tout en tenant compte du Processus mondial des Nations Unies pour la conservation des Aires situées au-delà des juridictions nationales.
- Fixation et mise en œuvre de programmes de surveillance pour des espèces et habitats clefs, visant à parvenir à un Bon état écologique (BEE) pour les objectifs écologiques pour la Méditerranée fondés sur une approche écosystémique liée à la diversité biologique, comme le prévoient le Programme de surveillance intégré PAM/EcAp relatif à la diversité biologique et aux espèces non-indigènes, et les Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces et habitats clefs méditerranéens menacés ou en danger, adoptés dans le cadre du Protocole "ASP et diversité biologique" de la Convention de Barcelone.

Afin d'améliorer la synergie et éviter les chevauchements et les duplications d'activités, la collaboration sera améliorée avec les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales et autre parties prenantes locales, nationales et régionales pertinentes, ainsi qu'avec les composantes du PAM, selon que de besoin. Des mémoires d'accord et des programmes de travaux conjoints sont élaborés avec des partenaires clefs, qui sont également consultés et impliqués dans la préparation des décisions et orientations importantes.

Thème 2 : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Objectif : maintenir et renforcer la diversité biologique, de sorte que la qualité et la fréquence des habitats côtiers et marin, et la distribution et l'abondance des espèces côtières et marines soient conformes aux conditions physiographiques, hydrographiques, géographiques et climatiques qui prévalent en Méditerranée.

Résultat stratégique 2.1 :

Facilitation et coordination de la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et des programmes de mesures dans le cadre des stratégies régionales et des plans d'action existants.

N°	Produits Clés	Principales activités	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou Composantes	Autre : UC et/ou Composantes	Partenaires
2.1.1	Feuille de route pour un réseau complet d'aires marines protégées (AMP) en Méditerranée, qui soit écologiquement représentatif, efficacement connecté et géré, mise en œuvre.	1- Constituer un groupe d'experts permanent dans les AMP travaillant sous la supervision des Points focaux pour les ASP et dont le secrétariat est assuré par le CAR/ASP	Coordination et facilitation internes, convocation des réunions annuelles	CAR/ASP	UC (UGP MedPartnership)	Points focaux pour les ASP, organisations partenaires concernées : MedPAN, UICN, CGPM, ACCOBAMS, WWF
2.1.1	Feuille de route pour un réseau complet d'aires marines protégées (AMP) en Méditerranée, qui soit écologiquement représentatif, efficacement connecté et géré, mise en œuvre.	2- Maintenir, mettre à jour et améliorer la base de données sur les AMP en Méditerranée (MAPAMED), comprenant les inventaires régionaux et les systèmes de sites d'intérêt pour la conservation pertinents ; et élaborer le Rapport 2016 sur la situation des AMP	Expertise externe et coordination et gestion internes	CAR/ASP	UC (UGP MedPartnership)	MedPAN

2.1.1	Feuille de route pour un réseau complet d'aires marines protégées (AMP) en Méditerranée, qui soit écologiquement représentatif, efficacement connecté et géré, mise en œuvre.	3- Diffuser les résultats du Rapport 2016 sur la situation des AMP, y compris la comparaison avec la situation en 2012, au niveau national	Expertise externe, conférences, manifestations parallèles, discussions bilatérales durant les manifestations nationales/internationales	CAR/ASP	UC (UGP MedPartnership)	MedPAN
2.1.1	Feuille de route pour un réseau complet d'aires marines protégées (AMP) en Méditerranée, qui soit écologiquement représentatif, efficacement connecté et géré, mise en œuvre.	4- Organiser le Forum des AMP de Méditerranée 2016 (seconde édition) en collaboration avec MedPAN et d'autres partenaires concernés	Organiser le forum, en englobant tous les aspects	CAR/ASP	UC (UGP MedPartnership)	MedPAN, les autorités du pays hôte (à définir) et autres partenaires techniques : ACCOBAMS, CDB, CdL, CGPM, UICN, WWF
2.1.1	Feuille de route pour un réseau complet d'aires marines protégées (AMP) en Méditerranée, qui soit écologiquement représentatif, efficacement connecté et géré, mise en œuvre.	5- Élaborer des outils de communication et d'information sur les questions sensibles relatives aux AMP	Expertise externe et coordination et gestion internes	CAR/ASP	UC (UGP MedPartnership)	MedPAN, les autorités du pays hôte (à définir) et autres partenaires techniques : ACCOBAMS, CDB, CdL, CGPM, UICN, WWF

<p>2.1.3</p>	<p>Cadre de gestion pour les Aires au-delà des juridictions nationales (ABNJ) en Méditerranée, incluant les Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) concernées, mis à jour en prenant en compte du processus mondial des NU pour la conservation des ABNJ.</p>	<p>1- Aider les Parties à collaborer pour la planification de mesures de gestion adaptées aux différentes sous-régions pour améliorer la situation de l'environnement dans les ABNJ ou bien là où les limites de la juridiction n'ont pas encore été définies</p>	<p>Réunions sous-régionales portant sur les progrès réalisés sur le MSP en Méditerranée en matière de cadres et outils juridiques disponibles, incluant le trafic maritime, la réglementation de la pêche, les ASP et la gestion multilatérale des ASPIM. Compilation des informations pertinentes concernant les pressions et les incidences afférents. Participation aux forums mondiaux pertinents qui intègrent les points de vue méditerranéens.</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC, REMPEC, Plan Bleu/CAR</p>	<p>CGPM, CICTA, ACCOBAMS, UICN, OMI</p>
<p>2.1.4</p>	<p>Une procédure pour mettre fin au commerce international des espèces inscrites dans la liste de l'Annexe II du Protocole ASP/DB, élaborée.</p>	<p>1- Échanger avec les Points focaux pour les ASP en vue d'élaborer les cadres de coopération convenus avec les institutions concernées. Échanges avec des partenaires concernés et avec la CITES pour avancer sur le sujet</p>	<p>Promouvoir le cadre de collaboration avec la CITES en matière d'espèces inscrites dans la liste de l'Annexe II du Protocole ASP/DB</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC</p>	<p>CITES, CGPM, ACCOBAMS, BirdLife</p>

2.1.5	Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoques moines, cétacés, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, et mis à jour au besoin.	1- Mettre en œuvre la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée et le Plan d'action pour les cétacés mis à jour	Mobilisation de financement pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée, coordination et gestion internes, expertise externe	CAR/ASP		Points focaux pour les ASP, les ONG concernées, ACCOBAMS
2.1.5	Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacés, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.	2- Faciliter le réseautage entre les sites de nidification des tortues marines gérés et surveillés, visant à l'échange d'informations et d'expériences	Coordination et gestion internes, expertise externe	CAR/ASP	CAR/ASP	Institutions nationales, ONG

<p>2.1.5</p>	<p>Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.</p>	<p>3- Harmoniser les méthodologies pour estimer les paramètres démographiques servant à l'analyse de la dynamique des populations de tortues marines, telles la modélisation de la population</p>	<p>Expertise externe</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>Institutions nationales, ONG</p>
<p>2.1.5</p>	<p>Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.</p>	<p>4- Co-organiser la 6^e Conférence méditerranéenne sur les tortues marines</p>		<p>CAR/ASP</p>		<p>Institutions nationales, ONG</p>

2.1.5	Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.	5- Produire et publier une version mise jour du Plan d'action pour les oiseaux incluant l'ensemble des 25 espèces cibles	Coordination et gestion internes, expertise externe pour mettre à jour le plan d'action	CAR/ASP	CAR/ASP	Institutions nationales et régionales, ONG, partenaire de Birdlife International, CdL
2.1.5	Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.	6- Organiser le 3 ^e Symposium méditerranéen sur l'écologie et la conservation des espèces d'oiseaux inscrites dans la liste de l'Annexe II du Protocole ASP/DB en coordination/synergie avec les OIG et les ONG concernées	Organiser le 3 ^e Symposium méditerranéen sur l'écologie et la conservation des espèces d'oiseaux inscrites dans la liste de l'Annexe II du Protocole ASP/DB	CAR/ASP	CAR/ASP	En coordination / synergie avec les OIG et les ONG concernées

<p>2.1.5</p>	<p>Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.</p>	<p>7- Mettre à jour l'annuaire des experts nationaux, régionaux et internationaux travaillant dans le domaine de la conservation des Poissons cartilagineux</p>	<p>Coordination et gestion internes, expertise externe</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>Institutions nationales et régionales,</p>
<p>2.1.5</p>	<p>Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.</p>	<p>8- Promouvoir auprès d'organismes de financement les propositions de recherches existantes élaborées dans le cadre du Plan d'action du CAR/ASP pour les poissons cartilagineux ; élaborer des propositions similaires pour le bassin Levantin</p>	<p>Expertise externe</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>CGPM, institutions nationales, ONG</p>

2.1.5	Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.	9- Mettre à jour la couche d'informations sur la distribution des prairies/coralligènes accessibles (MedSIG)	Expertise externe	CAR/ASP		Associé des plans d'action
2.1.5	Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.	10- Mettre à jour la couche d'informations sur la cartographie des autres habitats prioritaires	Expertise externe, réunions, atelier,	CAR/ASP		Associés des plans d'action

<p>2.1.5</p>	<p>Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.</p>	<p>11- Établir un programme pour mettre en place des réseaux de surveillance des principaux habitats marins au niveau national et régional</p>	<p>Expertise externe, formation, ateliers, mission sur le terrain</p>	<p>CAR/ASP</p>		<p>Associés des plans d'action</p>
<p>2.1.5</p>	<p>Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.</p>	<p>12- Finaliser et réviser régulièrement l'annuaire des spécialistes et laboratoires, institutions et organisations travaillant sur les principaux habitats marins</p>	<p>Expertise interne</p>	<p>CAR/ASP</p>		<p>Associés des plans d'action</p>

2.1.5	Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.	13- Réviser la liste de référence des types d'habitats marins pour la région méditerranéenne, en prenant en compte les assemblages obscurs	Expertise externe, réunions, ateliers	CAR/ASP		CE, Associés des plans d'action, UICN
2.1.5	Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.	14- Réviser la liste des espèces en voie de disparition ou menacées pour y inclure les espèces associées aux assemblages obscurs.	Expertise externe, réunions, ateliers	CAR/ASP		CE, Associés des plans d'action, UICN

2.1.5	Plans d'action pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée), mis en œuvre conformément à leurs calendriers, and mis à jour au besoin.	15- Élaborer les lignes directrices pour l'inventaire et la surveillance des assemblages obscurs.	Expertise externe	CAR/ASP		OCEANA, Associés des plans d'action
2.1.6	Plan d'action pour les introductions d'espèces et espèces invasives, mis en œuvre conformément à son calendrier.	1- Créer/mettre à jour l'annuaire des spécialistes et organisations dans le domaine des espèces exotiques dans la région méditerranéenne	Expertise interne	CAR/ASP		Associés des plans d'action
2.1.6	Plan d'action pour les introductions d'espèces et espèces invasives, mis en œuvre conformément à son calendrier.	2- Développer et mettre en œuvre des techniques d'évaluation des risques par le biais de la base de données MAMIAS	Expertise externe	CAR/ASP		Associé des plans d'action
2.1.6	Plan d'action pour les introductions d'espèces et espèces invasives, mis en œuvre conformément à son calendrier.	3- Concevoir les outils de cartographie en ligne de MAMIAS	Expertise externe	CAR/ASP		Associés des plans d'action

2.1.8	Priorités régionales du PAS BIO, en cours de mise en œuvre.	1- Assistance au Parties pour la mise en œuvre des priorités régionales du PAS BIO	Élaboration de projets pour la mobilisation de financement pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales du PAS BIO	CAR/ASP	UC et autres composantes en fonction des thématiques sur lesquelles sont axés les projets	UICN, MedWet, MedPAN, CGPM, ACCOBAMS, organismes donateurs
Résultat stratégique 2.2 : mise en œuvre des politiques, des stratégies et de la législation en matière de conservation de la biodiversité au niveau national						
2.2.1	Les composantes nationales du PAS BIO, incluant les plans d'action nationaux (PAN) et les actions prioritaires nationales (APN) en rapport avec lui, en cours de mise en œuvre.	1- Assistance aux Parties pour la mise en œuvre des PAN et des APN du PAS BIO	Assistance aux Parties pour la mobilisation de financement pour soutenir la mise en œuvre des PAN et des APN du PAS BIO. Assistance d'experts pour la mise en œuvre des actions	CAR/ASP	-	UICN, MedWet, MedPAN, ACCOBAMS, organismes donateurs

<p>2.2.2</p>	<p>PAN pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée) et pour les introductions d'espèces et les espèces invasives, élaborés.</p>	<p>1- Aider les pays à élaborer /mettre en œuvre les PAN pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition</p>	<p>Coordination interne, expertise indépendante et expertise nationale externes</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>Parties contractantes et partenaires concernés (ACCOBAMS, CGPM, Birdlife) universités et ONG</p>
<p>2.2.2</p>	<p>PAN pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée) et pour les introductions d'espèces et les espèces invasives, élaborés.</p>	<p>2- Aider les Parties contractantes et les partenaires à produire et à publier la documentation scientifique pertinente contribuant à la mise à jour des connaissances et améliorer les mesures de conservation prises en vue de la conservation des espèces inscrites dans la liste de l'Annexe II du Protocole ASP/DB</p>	<p>Coordination interne, expertise indépendante and expertise nationale externes</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>Parties contractantes and partenaires concernés (ACCOBAMS, CGPM, Birdlife) universités et ONG</p>

2.2.2	PAN pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée) et pour les introductions d'espèces et les espèces invasives, élaborés.	3- Aider les pays à élaborer des programmes pour la collecte de données et la surveillance des espèces non invasives conformément à l'EcAp	Coordination interne, expertise indépendante and expertise nationale externes, mission sur le terrain	CAR/ASP		
2.2.2	PAN pour la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition (côtières et marines) et des principaux habitats (phoque moine, cétacées, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins et côtiers, végétation marine, coralligènes, habitats obscurs de Méditerranée) et pour les introductions d'espèces et les espèces invasives, élaborés.	4- Aider les pays à identifier les aires d'intérêt pour la conservation des assemblages obscurs en Méditerranée et mener des actions concertées sur les sites nationaux et/ou transfrontaliers	Mission sur le terrain, expertise externe	CAR/ASP		Associés des plans d'action

<p>2.2.3</p>	<p>Activités de protection de la biodiversité et des écosystèmes intégrées dans les projets de mise en œuvre du Protocole de GIZC, dans les PGAC et dans les évaluations stratégiques d'impact sur l'environnement.</p>	<p>1- Contribuer au PGAC pour la France et au PGAC pour l'Italie ainsi qu'aux autres activités liées à la GIZC, mises en œuvre sous la direction du CAR/PAP</p>	<p>Expertise et coordination techniques internes et activités de communication/ sensibilisation (PGAC pour la France)</p>	<p>CAR/PAP, CAR/ASP</p>	<p>UC et autres composantes</p>	
<p>2.2.4</p>	<p>Mécanismes incitatifs avec identification de leurs effets néfastes sur la biodiversité marine et côtière et mesures pour éliminer progressivement ces derniers, proposés.</p>	<p>1- Collecter les informations pertinentes sur les cas passés et présents de mécanismes incitatifs ayant des effets néfastes sur la biodiversité marine et côtière et les impacts entraînés</p>	<p>Études compilant les leçons tirées au sujet des mécanismes incitatifs ayant des effets néfastes sur la biodiversité marine et côtière méditerranéenne. Deux études de cas initiales : Pêche et tourisme</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>Plan Bleu/CAR, CAR/CPD</p>	<p>FAO, CGPM, UICN</p>

2.2.5	Mesures élaborées et agréées au niveau national pour renforcer la protection et la gestion des sites marins et côtiers d'intérêt particulier, spécialement ceux renfermant des habitats et des espèces sous-représentés (notamment les habitats des grands fonds), conformément à la Feuille de route pour les Aires marines protégées d'ici 2020.	1- Entreprendre la caractérisation écologique de deux sites marins adéquats pour être déclarés comme AMP au Liban	Entreprendre des études de terrain en faisant appel à une expertise nationale et internationale externe, et en convoquant des réunions nationales	CAR/ASP	UC (UGP MedPartnership)	Ministère libanais de l'Environnement
2.2.5	Mesures élaborées et agréées au niveau national pour renforcer la protection et la gestion des sites marins et côtiers d'intérêt particulier, spécialement ceux renfermant des habitats et des espèces sous-représentés (notamment les habitats des grands fonds), conformément à la Feuille de route pour les Aires marines protégées d'ici 2020.	2- Entreprendre au besoin des évaluations écologiques et/ou socio-économiques/de parties prenantes et élaborer des plans de gestion pour trois nouvelles AMP en Égypte, au Maroc et en Tunisie	Entreprendre la collecte de données des études de terrain en faisant appel à une expertise nationale et internationale externe, et en convoquant des réunions et ateliers nationaux/locaux	CAR/ASP	UC (UGP MedPartnership)	Agence égyptienne pour l'environnement, Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification du Royaume du Maroc, Agence tunisienne de protection et d'aménagement du littoral

2.3.1	Recherche sur la biodiversité en Méditerranée facilitée et coordonnée grâce à des mécanismes adéquats.	1- Mettre au point un dispositif pour coordonner l'intégration des activités de recherche sur la biodiversité méditerranéenne afin d'appuyer l'application des politiques	Échanger avec les organismes existants déjà actifs dans le domaine de la coordination de la recherche marine avec la participation des pays méditerranéens (par ex. le CIEM) pour assurer une synergie avec le BARCON	CAR/ASP & Plan Bleu/CAR	UC	CIEM, CIESM
2.3.2	Un programme régional établi pour la surveillance de l'impact socio-économique des changements de la biodiversité.	2- Évaluer les impacts socio-économiques des changements d'espèces cibles sur la pêche commerciale dans différentes aires de la Méditerranée	Collaborer avec les organismes des pêches pour évaluer les changements actuels en termes d'espèces de poissons exploitées en Méditerranée et les mutations socio-économiques qui les accompagnent	CAR/ASP	Plan Bleu/CAR, CAR/CPD	CGPM, CICTA
2.3.3	Programmes de surveillance des espèces et habitats principaux comme prévu dans le Programme intégré de surveillance du MAP/EcAp, élaborés et mis en œuvre avec des programmes d'assurance qualité réguliers au niveau national et régional.	3- Appuyer la mise en place d'un centre de données spécialisé dans le domaine de la biodiversité et harmonisé avec les espèces non indigènes au niveau régional	Expertise externe	CAR/ASP	UC	

2.3.4	Programmes de surveillance des espèces et habitats principaux comme prévu dans le Programme intégré de surveillance du MAP/EcAp, élaborés et mis en œuvre avec des programmes d'assurance qualité réguliers au niveau national et régional.	3- Appuyer l'élaboration de plans de surveillance de la biodiversité et les espèces non indigènes propres à chaque pays et harmonisé au niveau régional	Préparation de projets de plans de surveillance de la biodiversité et espèces non indigènes propres à chaque pays. Assurance de la qualité et application de SEIS pour la biodiversité et surveillance des espèces non indigènes	CAR/ASP	UC	CGPM, CICTA
2.3.5	Système informatique sur les espèces marines exotiques invasives méditerranéennes (MAMIAS), mis à jour et utilisé comme outil d'alerte précoce et de gestion.	1- Lancer la version mise à jour du Système informatique sur les espèces marines exotiques invasives méditerranéennes (MAMIAS), incluant un réseau d'alerte précoce, des outils en ligne et des services Internet pour exécuter des requêtes sur la base de données et extraire des données	Expertise externe et coordination et gestion internes	CAR/ASP	UC, REMPEC	HCMR, UICN, OMI, CDB
2.3.6	Activités de surveillance de l'efficacité des aires marines et côtières protégées, avec un accent plus partiUclier mis sur les Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), appuyées.	1- Effectuer en 2017 l'examen périodique ordinaire de trois ASPIM : Réserve marine du Banc des Kabyles (Algérie), les îles Habibas (Algérie) et l'Aire marine protégée de Portofino (Italie). Se servir de cet examen pour effectuer une évaluation approfondie de l'efficacité de leur gestion.	Coordination interne, expertise indépendante et expertise nationale externes	CAR/ASP	UC	MedPAN, UICN, WWF

Résultat stratégique 2.4 : assistance technique et outils communs pour la conservation de la biodiversité avec pour objectif la recherche d'un Bon état écologique de la Méditerranée.						
2.4.1	Fiches d'information sur l'évaluation de la conservation de la biodiversité élaborées pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion destinées à obtenir un Bon état écologique (BEE) de la Méditerranée.	1- Élaboration de projets de fiches d'information sur l'évaluation de la conservation de la biodiversité à partir de différents indicateurs convenus	Préparation par des experts des projets de fiches d'information sur les différents domaines. Réunions d'experts portant sur le groupe d'espèces et /ou d'habitats concerné pour élaborer les fiches	CAR/ASP	UC	UICN, CGPM
2.4.2	Lignes directrices et autres outils pour la conservation des espèces côtières et marines menacées et en voie de disparition et des principaux habitats en Méditerranée, élaborées et mises à jour conformément aux Objectifs de l'EcAp.	1- Élaborer les lignes directrices des programmes de surveillance à long terme des plages de nidification des tortues marines et l'harmonisation des méthodes de surveillance des plages de nidification, des zones de nourrissage et des zones d'hivernage	Expertise externe	CAR/ASP	CAR/ASP	MSTG

2.4.3	Lignes directrices et autres outils pour la création et la gestion d'aires marines et côtières protégées, élaborées et mises à jour.	1- Diffuser les outils techniques pour l'analyse des lacunes et la planification de systèmes d'AMP et faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques	Expertise externe pour effectuer un examen des outils techniques existants et les adapter le cas échéant au contexte méditerranéen, et constitution d'ensembles de données et diffusion des données	CAR/ASP	-	CDB, MedPAN, UICN, WWF
Résultat stratégique 2.5 : Capacité accrue au niveau régional, sous-régional et national pour renforcer la mise en œuvre des politiques et la conformité avec la législation nationale relative à la biodiversité.						
2.5.1	Capacités à l'échelle nationale en matière de taxonomie, maintenues et améliorées dans des domaines incluant les techniques d'échantillonnage et le maintien des collections de référence.	1- Organiser une formation en taxonomie portant sur les techniques d'échantillonnage et le maintien des collections de référence	Organiser la formation en taxonomie portant sur les techniques d'échantillonnage et le maintien des collections de référence	CAR/ASP	CAR/ASP	ITG, institutions spécialisées nationales et universités, ONG
2.5.2	Programmes de renforcement des capacités portant sur la conservation et la surveillance des espèces côtières et marines menacées et en voie de disparition et des principaux habitats en Méditerranée, élaborés et mis en œuvre.	1- Organiser des cours de formation, des ateliers portant spécifiquement sur la conservation et la surveillance des espèces côtières et marines méditerranéennes menacées et en voie de disparition	Organiser des ateliers de formation, et soutenir des opportunités de renforcement des capacités ad hoc	CAR/ASP	CAR/ASP	Institutions nationales et régionales,

<p>2.5.2</p>	<p>Programmes de renforcement des capacités portant sur la conservation et la surveillance des espèces côtières et marines menacées et en voie de disparition et des principaux habitats en Méditerranée, élaborés et mis en œuvre.</p>	<p>2- Soutenir la mise en œuvre de l'Approche écosystémique en Méditerranée par la formation de professionnels</p>	<p>Formations dans le domaine de la biodiversité et les espèces non indigènes au niveau des pays</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC</p>	<p>UICN, MedPAN</p>
<p>2.5.3</p>	<p>Programmes de renforcement des capacités portant sur la création et la gestion des aires marines et côtières protégées, élaborés et mis en œuvre.</p>	<p>1- Consolider les mécanismes existants de renforcement des capacités des gestionnaires d'AMP, et promouvoir leur coordination sous forme d'un système régional de renforcement des capacités, en faisant appel à une large gamme de méthodes de formation et en ciblant d'autres acteurs et décideurs</p>	<p>Réunion de coordination entre les partenaires concernés, diffusion des résultats auprès des groupes cibles concernés</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC, CAR/PAP, Plan Bleu/CAR, CAR/CPD, REMPEC</p>	<p>MedPAN, ACCOBAMS, CdL-PIM, CGPM, UICN, WWF et éventuellement les autres prestataires de services de renforcement des capacités compétents</p>
<p>2.5.3</p>	<p>Programmes de renforcement des capacités portant sur la création et la gestion des aires marines et côtières protégées, élaborés et mis en œuvre.</p>	<p>2- Aider les pays à renforcer les capacités nationales en matière de collecte de fonds pour les AMP par le biais d'activités de formation, en promouvant l'échange d'expériences et la diffusion des informations sur les bonnes pratiques et la réussite de financements innovants dans les AMP</p>	<p>Organisation d'ateliers de formation, facilitation de visites d'échanges et soutien des opportunités de renforcement des capacités ad hoc</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC, CAR/CPD, Plan Bleu/CAR</p>	<p>MedPAN, CdL-PIM, UICN, WWF et éventuellement les autres prestataires de services de renforcement des capacités compétents</p>

2.5.4	Ensemble de données de l'EcAp sur la biodiversité et les espèces exotiques constitué et indicateurs communs surveillés dans une sélection d'Aires marines protégées (AMP) au niveau pilote.	1- Appuyer les pays en matière de surveillance de la biodiversité et des espèces non indigènes dans les ASPIM et autres AMP pertinentes	Préparation des projets de plans de surveillance de la biodiversité et des espèces non indigènes propres à chaque pays (CAR/ASP)	CAR/ASP	UC	UICN, MedPAN
2.5.4	Ensemble de données de l'EcAp sur la biodiversité et les espèces exotiques constitué et indicateurs communs, surveillés dans une sélection d'Aires marines protégées (AMP) au niveau pilote.	2- Aider les pays à mettre en œuvre un projet pilote de surveillance des espèces non indigènes dans une sélection d'AMP	Mission sur le terrain	CAR/ASP		UICN, MedPAN
2.5.5	Projets pilotes élaborés pour réhabiliter les habitats de zones humides dégradés afin de les rendre utiles à l'exploitation des ressources naturelles et compatibles avec la conservation de la biodiversité.	1- Identifier des zones humides adéquates autour de la Méditerranée destinées à servir de sites pilotes pour des activités de réhabilitation d'habitat	Collaboration avec MedWet pour une première identification de zones dans trois pays. Élaboration d'un projet sur mesure pour poursuivre l'objectif global sur le long terme	CAR/ASP	UC, CAR/PAP	MedWet, UICN, MedPAN, Secrétariat du Ramsar
2.5.6	Programmes de sensibilisation à la valeur économique de la biodiversité, des services écosystémiques et des aires protégées ciblant le grand public et les décideurs.	1- Mise au point d'un programme de sensibilisation à la valeur économique de la biodiversité, des services écosystémiques et des aires protégées	Expertise externe	CAR/ASP		MedPAN, UICN, WWF
Résultat stratégique 2.6 : coopération améliorée au niveau régional, sous-régional et national pour protéger et conserver la biodiversité.						

<p>2.6.1</p>	<p>Coopération avec les parties prenantes à tous les niveaux mise sur pied et renforcée par le biais d'accords, d'un échange de bonnes pratiques et de synergies, notamment dans des domaines comme celui de la pêche.</p>	<p>1- Constitution et mise en œuvre d'un cadre stratégique pour les activités liées aux mesures de gestion et de conservation de l'espace marin méditerranéen convenu avec des organismes régionaux importants</p>	<p>Discussion avec les organisations partenaires, et coordination et réseautage internes</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC</p>	<p>CGPM, ACCOBAMS, UICN, MedPAN</p>
<p>2.6.1</p>	<p>Coopération avec les parties prenantes à tous les niveaux mise sur pied et renforcée par le biais d'accords, d'un échange de bonnes pratiques et de synergies, notamment dans des domaines comme celui de la pêche.</p>	<p>2- Poursuivre l'application des accords de coopération existants, les mettre à jour et/ou élaborer des programmes connexes d'action technique conjoints, et élaborer de nouveaux accords au besoin</p>	<p>Discussion avec les organisations partenaires, et coordination et réseautage internes</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC</p>	<p>ACCOBAMS, CdL, CITES, CGPM, CIEM, CICTA, UICN, MedPAN, MedWet, UpM, WWF et autres partenaires potentiels</p>